

NOTRE CONTRAT DE MAINTENANCE – NORME NF EN 13241-1

Les contrôles et entretien préventifs de maintenance portent sur les éléments suivants :

- Porte – portail – porte automatique - barrières	Examen général de bon fonctionnement Contrôle des guidages, articulations, équilibrage, parachute, fonctionnement manœuvre de secours et serrage.
- Motorisation	Opérateur (s), manœuvre, déblocage manuel.
- Transmission	Bras articulés, axes, chaînes, courroies, crémaillères.
- Organes de gestion	Plaque électronique
- Organes de commandes	Récepteur, émetteurs, lecteur, clavier à code, bouton poussoir, contacteur à clefs
- Organes de sécurité	Disjoncteur bipolaire, tranche de contact, fins de course, photocellules, boucle magnétique
- Organes de signalisation	Feux clignotant, éclairage, marquage au sol

Le contrat de maintenance comprend : → Un carnet d'entretien par mécanisme de fermeture,

Les pièces, déplacements et main-d'œuvre des interventions demandées, hors visites de maintenance, sont facturées en sus suivant le même en vigueur.

Le contrat prend effet à la date de signature (date d'effet). Il est conclu pour une durée d'un an avec tacite reconduction. Le contrat peut être dénoncé par le souscripteur, moyennant un préavis d'un mois avant la date d'effet par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le tarif forfaitaire est révisable annuellement

VELAY AUTOMATISMES Sarl
 1 Rue des Cyprès – COHADE – 43100 Brioude
 Tél : 04.71.76.72.21 / Fax : 04.71.76.72.23
 Siret : 504 208 034 00018
 Email : velay.automatisme@wanadoo.fr
 Site Web : www.velay-automatismes.com